

FICHE INDICATEUR

07 - TAUX DE PAUVRETÉ

FAMILLE : 2 - Population

Définition

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie (après transferts, impôts et prestations sociales) est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible de l'ensemble de la population.

Au titre d'information, en 2019, le seuil de pauvreté correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Taux de pauvreté

Sources et fournisseurs de données

Fournisseur(s) des données : INSEE

Source(s) des données : Filosofi

Méthodologie de production

Les données sont directement issues du fichier source

Recommandations et limites d'utilisation:

RAS

Méthode de visualisation

Statistiques et Cartographie dynamique

Fréquence de mise à jour

Annuelle

Emprise géographique pour laquelle la donnée est renseignée

Emprise : Département des Pyrénées-Orientales

Périmètres : Communes, EPCI, carreaux infra communaux.

Nota : Les données issues de FiLoSoFi sont soumises au secret statistique. Le taux de pauvreté est diffusé sur les zones de plus de 1000 ménages ou plus de 2000 personnes dans lesquelles il y a au moins 200 personnes et 11 ménages pauvres, ainsi qu'au moins 200 personnes et 11 ménages au-dessus du seuil de pauvreté. Lorsque les taux sont compris dans les intervalles [0;5] et [95;100], la valeur exacte n'est pas affichée, elle est remplacée par les valeurs 5% et 95% respectivement.